

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 800

présenté par

M. Azerot, M. Nilor et M. Chassaigne

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 16, après le mot :

« régions »,

insérer les mots :

« et l'Office de développement de l'économie agricole dans les départements d'outre-mer pour l'ensemble des outre-mer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte-tenu des spécificités d'Outre-mer et du rôle qu'y joue l'ODEADOM, il est important d'associer l'Office.